

# Réadaptation en déficience intellectuelle

## La polyvalence a ses limites

Luc Allaire

allaire.luc@csq.qc.net

Un mardi matin, le téléphone sonne chez Michel. Ouvrant un œil, il se retourne dans son lit et regarde le réveil : 5 h 58 !

« Ici Manon du Centre Butters-Savoy et Horizon. Peux-tu faire un remplacement ce matin à 8 heures au groupe des enfants autistes ?

— Mais je ne suis pas éducateur, réplique Michel. Je suis préposé en résidence. Je ne connais pas ce genre de clientèle et je n'ai pas la formation nécessaire.

— Il n'y a personne d'autre sur la liste de rappel, tu dois venir », lui répond le chef d'unité.

Il ne s'agit pas là d'un cas isolé, selon le président de l'Association du personnel des centres d'accueil de la Montérégie (APCAM), Robert Beaugard. « Au contraire, l'employeur ne respecte plus les définitions de fonction telles qu'elles sont décrites à la convention collective. »

Cette manière de gérer les postes aux centres Butters-Savoy et Horizon a débuté à la suite des compressions sévères subies par le réseau de la santé et des services sociaux, il y a cinq ans. En 1997 seulement, vingt postes d'intervenants équivalent temps complet ont été abolis. Au même moment, les budgets de formation du personnel ont été réduits considérablement.

Par conséquent, le personnel restant n'est pas préparé à assumer les ajouts de responsabilités. « On ne s'étonnera pas qu'il y ait eu une augmentation importante des cas d'épuisement professionnel », ajoute Robert Beaugard.

### La direction tournait en rond

Loin de régler les problèmes de dotation à la source, la direction tournait en rond jusqu'à tout récemment. Mais

heureusement, la direction accepte maintenant d'écouter la partie syndicale et tente d'apporter des solutions aux multiples problèmes.

En effet, il y a eu diversification de la clientèle. Aux personnes vivant avec une déficience intellectuelle, se sont ajoutées des personnes ayant des diagnostics de maladie mentale, d'autisme ou de troubles envahissant du développement. Cette diversité rend difficile la mise en place d'une programmation efficace : imaginez un centre de jour où des usagers de plus de 60 ans fréquentent des jeunes adultes hyperactifs.

De plus, une bonne partie des responsabilités qui étaient auparavant assumées par des éducateurs le sont aujourd'hui par des moniteurs en réadaptation et des instructeurs, qui ne bénéficient ni d'activité de formation ni de soutien clinique de la part de professionnels. « Ils sont plus souvent qu'autrement laissés à eux-mêmes, avec des responsabilités imprécises, peu ou pas de supervision », déplore Robert Beaugard.

### Le syndicat prend les devants

Pour faire face à cette situation, le syndicat a mis sur pied des groupes de travail pour identifier les irritants vécus par chacune des différentes catégories d'emplois, soit des éducateurs, des agents d'intégration, des instructeurs, des moniteurs en réadaptation, des préposés en résidence et du personnel de bureau.

La nouvelle direction des centres d'accueil Butters-Savoy et Horizon, en fonction



STOCK N. BLOUIN

La bonne humeur des éducatrices, Lucie Verreault, Guylaine Lecours et Colette Gagnon, contraste avec l'avenir sombre qui guette les services d'intervention de groupe pour les enfants autistes et multihandicapés. En effet, la direction des centres Butters-Savoy et Horizon a annoncé la fermeture de ces services. Le syndicat a mis en place un plan d'action pour renverser cette décision.

depuis un peu plus d'un an et demi, semble démontrer un intérêt pour identifier et mettre en place des solutions à certains des problèmes rencontrés, notamment au chapitre de la formation. Le syndicat, pour sa part, recommande une enquête paritaire portant sur l'organisation du travail, la négociation des tâches non spécifiées à la convention collective et la mise en place de conditions de travail adaptées aux besoins des membres. Enfin, le syndicat propose une nouvelle organisation du travail qui fait place à la coopération, l'échange et la reconnaissance du travail des uns et des autres.

« Ces éléments constituent, pour les membres du syndicat, des conditions essentielles dans la prestation de services de qualité au centre de réadaptation », de conclure Robert Beaugard.